



# Commune de DAMPIERRE sur MOIVRE

## Compte rendu du conseil municipal Séance du 06 mai 2014 à 20h30

Le 06 mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Hubert FAUCONNIER, Maire.

---

**Présents** : Mrs DESPINOY, FAUCONNIER, LEMAITRE, GAINETTE, LOEW, MANCEAU et  
Mmes HENRY, LIEGEOIS-REGNIER, STIEVENART

**Absent(s) excusé(s)** : Mr THIEFFRY

**Absent** : Mrs VALENTIN

**Secrétaire de séance** : Mme HENRY

---

### Ordre du jour

- Compte de gestion 2013
- Compte administratif 2013
- Vote des taux des taxes communales
- Budget primitif 2014
- Affectation des résultats
- Délibération Indemnité du maire
- Délibération reconduction contrat employé communal
- Formation des élus

### Questions diverses

Un dossier budget comprenant le compte administratif 2013 et le budget primitif 2014 est donné à chaque conseiller municipal.

### Compte administratif 2013

Le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2013 qui peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement 2013**

Dépenses	163 681,47
Recettes	137 549,85
Déficit	<b>-26 131,62</b>

#### **Section d'investissement 2013**

Dépenses	121 381,29
Recettes	202 418,96
Excédent	<b>81 037,67</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice 2013**

#### **Section de fonctionnement**

Déficit 2013	-26 131,62
Excédent reporté	51 739,55
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>25 607,93</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Excédent 2013	81 037,67
Déficit reporté	26 621,35
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>54 416,32</b>
<b>Clôture 2013</b>	<b>80 024,25</b>

### **Principaux investissements réalisés en 2013 :**

Achat de matériel à destination des espaces verts, Auto laveuse pour la salle des fêtes, matériel informatique et logiciels à destination de la mairie, mobilier mairie, sonorisation de la salle des fêtes, réhabilitation du bâtiment de la mairie (mairie, salle de conseil municipal, WC handicapé), réfection du logement communal du rez-de-chaussée, projecteurs de l'église, travaux divers à la salle des fêtes (local, murs extérieurs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2013.

### **Compte de gestion 2013**

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2013 établi par le percepteur communal qui reprend les écritures du compte administratif.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2013 de la commune.

### **Budget primitif 2014**

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif validé par la commission des finances communales le 23/04/2014 qui peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses / recettes (avec résultats 2013 reportés) : 207 129 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses / recettes (avec résultats 2013 reportés) : 100 090 €

### **Principaux investissements prévus en 2014 :**

Création d'espaces verts autour de la mairie, fin des travaux au SYMSEM, matériel espaces verts, logiciels mairie, mobilier urbain, travaux de voirie divers, aménagement du carrefour de la grande rue, parking rue des jardins, parking logements communaux, logement communal à l'étage de la mairie, travaux divers à la salle des fêtes.

La commune n'a pas d'emprunt en cours et réalise ses travaux d'investissement en autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le budget primitif à l'unanimité.

### **Vote des taux des impôts communaux**

Monsieur le Maire

- informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter pour l'année 2014 le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.
- Propose aux membres du conseil municipal de maintenir, pour l'année 2014, le même taux d'imposition qu'en 2013.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- décide de ne pas augmenter et de retenir les taux suivants pour l'année 2014 :

* Taxe d'habitation	11.21 %
* Taxe Foncière	14.06 %
* Taxe Foncière Non bâti	14.65 %
* CFE	9.62 %

### **Indemnité du Maire et des adjoints**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint peut être supérieur au plafond sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au maire,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne doit pas être dépassé,

Considérant que seuls les adjoints munis d'une délégation se verront attribuer une indemnité de fonction,

Considérant que la commune compte actuellement une population totale de 116 habitants au recensement INSEE de 2011, il est procédé à la lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles applicables pour la commune.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 8 voix Pour et 1 Abstention**

De fixer comme suit, à compter du 28 mars 2014, les indemnités de fonction des élus :

- l'indemnité du maire, Mr Hubert FAUCONNIER à 100 % du montant de référence, soit 646.24 € l'indemnité mensuelle brute (valeur applicable au 01/04/2014).
- L'indemnité du premier adjoint, Mme STIEVENART Sabine à 100 % du montant de référence, soit 250.89 € l'indemnité mensuelle brute (valeur applicable au 01/04/2014).
- de procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

## **Contrat CAE de Mr LESIEUR – Employé communal**

Le Maire informe le conseil municipal du renouvellement, par pôle emploi, du contrat CAE de Mr Thierry LESIEUR pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec Pôle emploi.

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

## **Formation des élus**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu le programme de formation de l'AMM. Le budget réservé est de 500 €, soit environ 9 stages possibles. Un stage se déroule sur une journée de 09h00 à 17h00 avec un déjeuner pris en commun compris.

Une réponse devra être donnée avant le 22 mai au plus tard.

## **Questions diverses**

**Travaux en cours :** Chemin piétonnier

**Logement étage en cours :**

Démontage plafond, pour renforcement poutres avant pose des rails pour plaquistes, ensuite intervention de Haezebrouk pour circuit électrique, intervention Aprile pour isolation plafond et planchers, finitions par équipe municipale (papiers, peintures, sols, salle de bains, sanitaires, évacuations...)

**Communauté de communes :**

Transmission du tableau des commissions accessibles aux conseillers municipaux pour inscriptions.

Avancement du projet pour la maison médicale à Pogny.

**Elections européennes : le 25 mai.**

**Fleurissement**

Fleurissement du secteur mairie et divers, un budget fleurs de 1.800 euros, un budget mobilier urbain de 2.700 euros. Soit un total de 4.500 euros pour le fleurissement et divers

**Commission à réunir pour lancer les commandes !**

**Commission animation communication**

**Jeudi 8 mai** Commémoration, tout le monde a le programme!

### ***Les élus mobilisés***

Présents au monument (l'office pour ceux qui veulent), le maire discours avec les autorités Député, conseiller général, pompiers, écoles etc. Les adjoints présents avec écharpe tricolore, tout le monde au service pour le pot (champagne) qui se déroule chez Fabrice

**Vendredi 23 mai** Soirée des voisins

**Lundi 9 Juin** Critérium cycliste

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées la séance est levée.